

Commune de Soignolles-en-Brie



Raccordement des habitations suite à la création des réseaux d'assainissement :

- rue de Coubert
- rue de Cordon et de Meillant

Travaux en domaine privé

Réunion publique
15 mars 2023



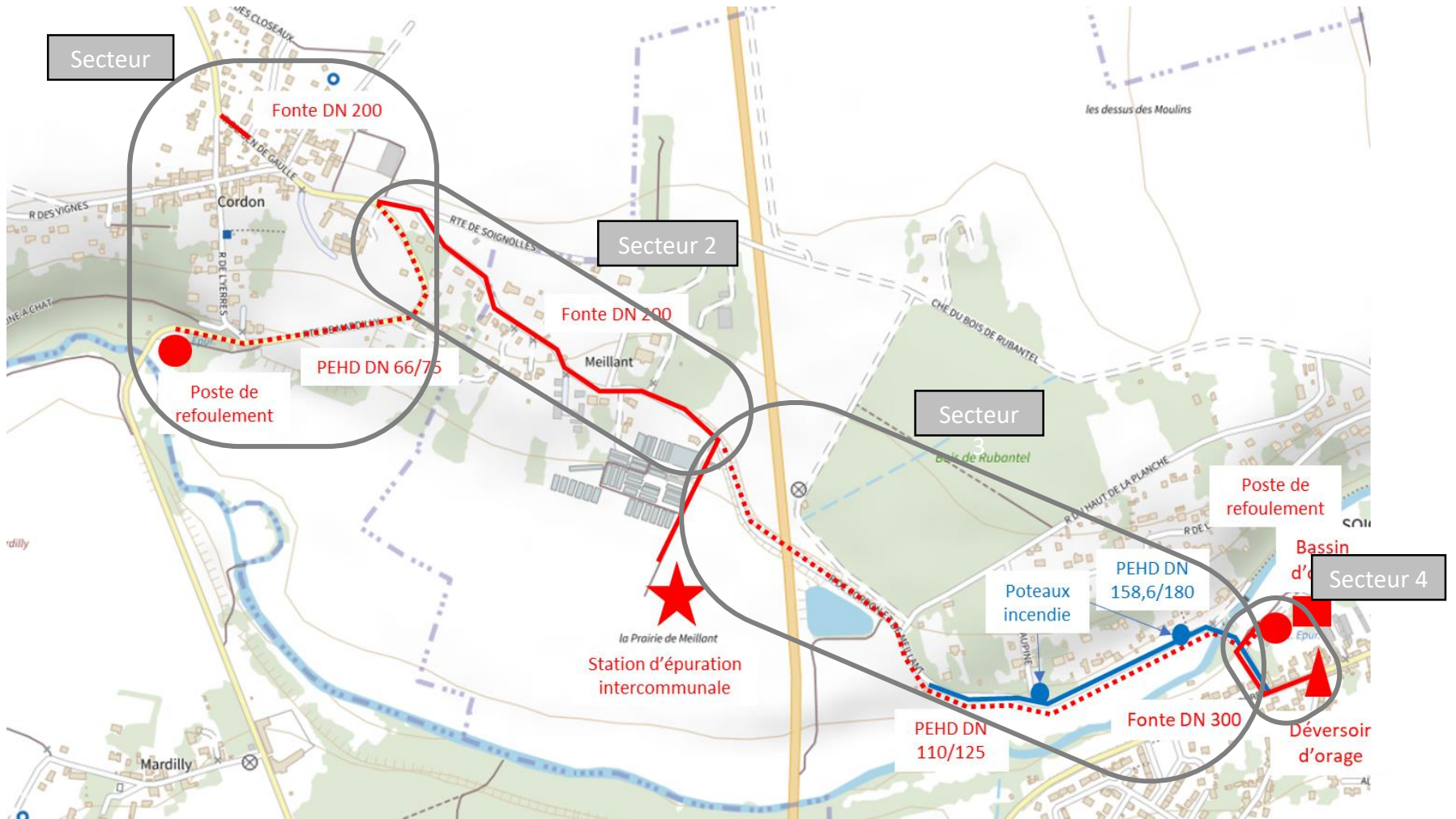
Contexte – Rue de Coubert

Travaux en cours sous domaine public : 14/11/2022 – 12/05/2023

- Passage de la rue en assainissement collectif
 - Projet visant la création d'un réseau d'assainissement strict :
 - Pose de 900 ml de réseau gravitaire
 - Création de 55 branchements d'assainissement
 - Raccordement sur le réseau existant et envoi les effluents à la future station d'épuration intercommunale
- => Les travaux de raccordement en domaine privé restent à réaliser



Contexte – Rue de Cordon et de Meillant

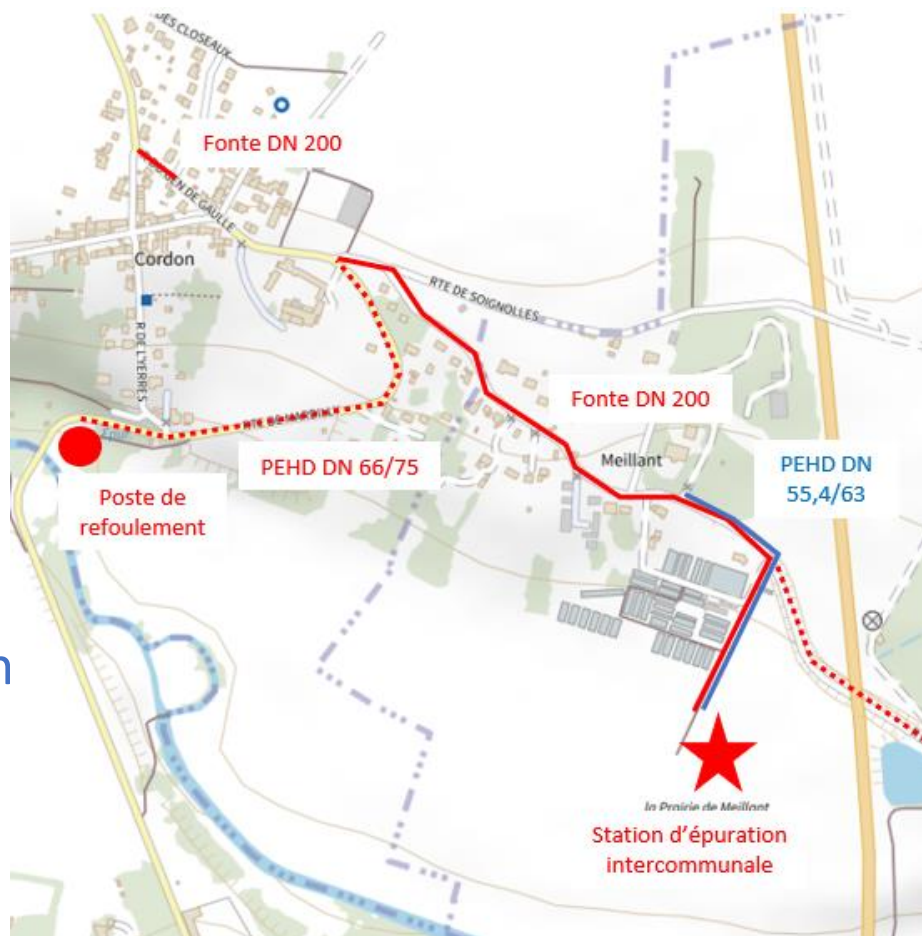


Contexte – Rue de Cordon et de Meillant

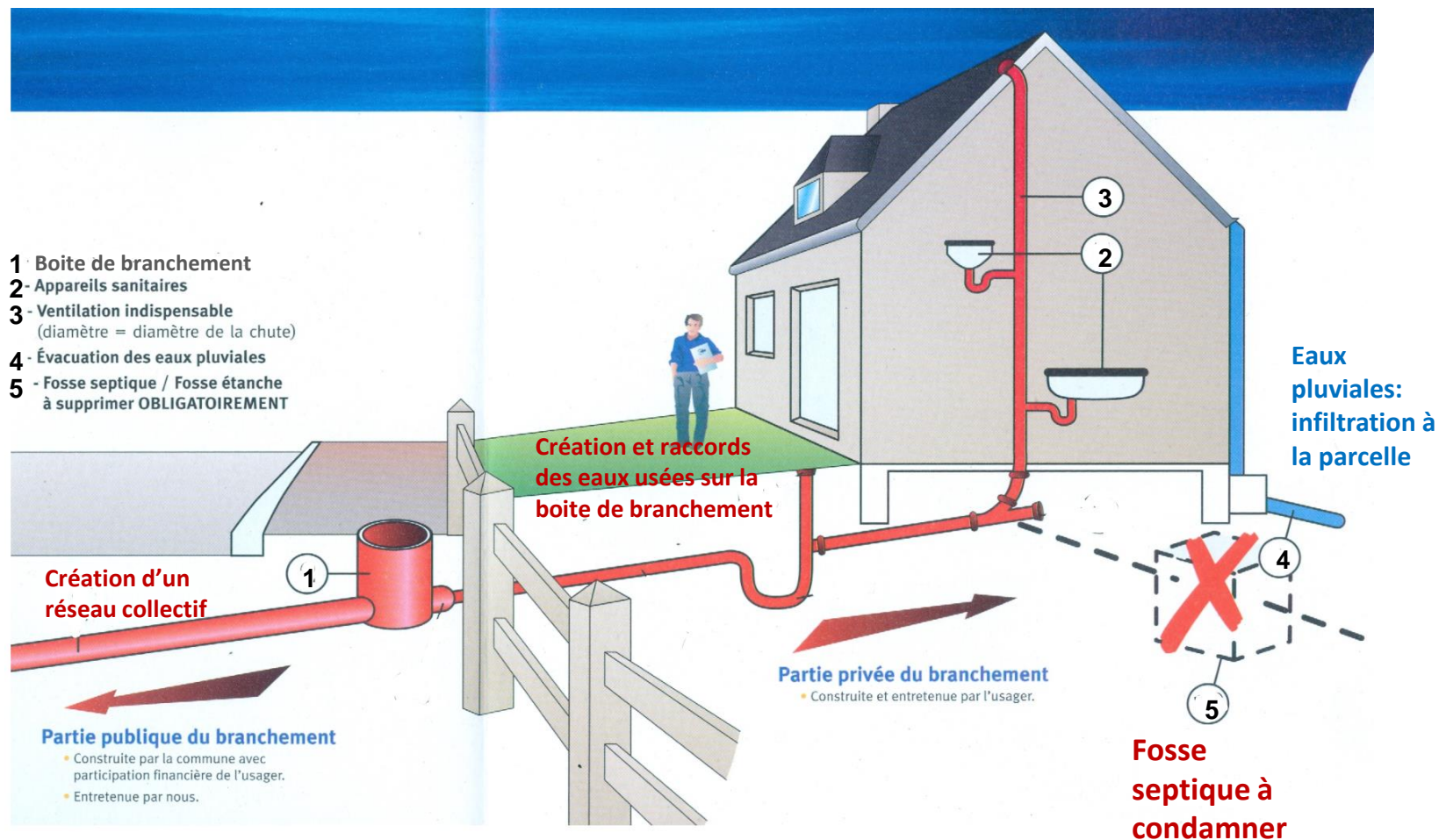
Travaux terminés :

- Passage de la rue en assainissement collectif
- Projet visant la création d'un réseau d'assainissement strict :
 - Pose de 700 ml de réseau gravitaire sur la rue de Cordon à Meillant
 - Création de 21 branchements d'assainissement
- Raccordement sur la future station d'épuration intercommunale

=> Les travaux de raccordement en domaine privé restent à réaliser



Les conséquences sur votre habitation



Comment faire ?

2 possibilités :

1. Chaque particulier réalise les travaux chez lui de façon indépendante

❌ Aucune subvention possible avec l'Agence de l'Eau

2. Action groupée conduite par la CCBRC

✅ Subvention de l'Agence de l'Eau

Conditions :

- ✓ 80 % des habitations concernées adhèrent à l'opération
- ✓ Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (suivi des chantiers) entre le particulier et la collectivité
- + Mise en place d'un fond de péréquation



Règlementation

Obligation de raccordement :

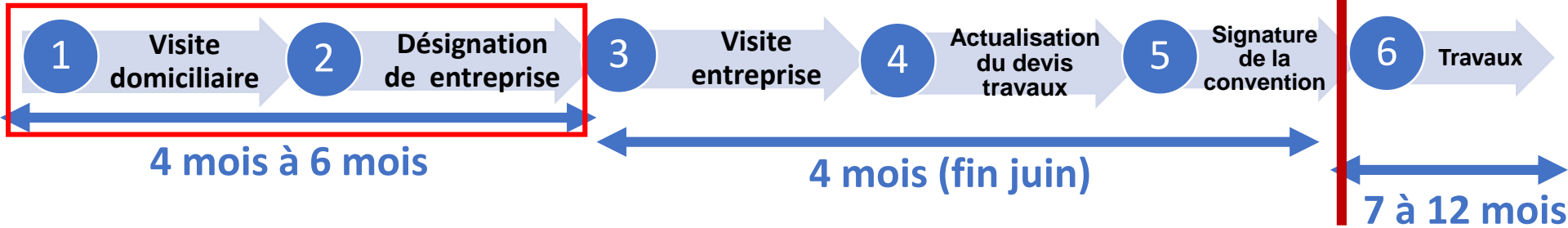
- 2 ans pour mettre en conformité son branchement à compter de la mise en service du nouveau réseau (Article L 1331-1 CSP)
- Contrôle de conformité réalisé pour s'assurer du bon raccordement

Sanctions pour défaut de raccordement :

- Mise en demeure de réaliser les travaux sous un délai maximum de 2 ans à compter de la mise en service du nouveau réseau (règlement d'assainissement)
- Possibilité de majoration de la redevance assainissement de 100 % jusqu'à la réalisation des travaux



Etapes clés



Etape 1 : Visites domiciliaires ICAPE ✓

Visite domiciliaire (état existant / projet de raccordement)

Plan et devis estimatif

Etape 2 : Désignation de l'entreprise ✓

Elaboration du dossier de consultation des entreprises
(commande groupée)

Désignation de l'entreprise retenue par la CCRBC

→ « La Limousine » et son sous-traitant « Quali'TP »



Etapes clés



Etape 3 : Visite domiciliaire par l'entreprise « La Limousine » : 15 mars – 15 mai

Boitage courrier pour prise de rendez-vous (rdv possible en fin de réunion)

Vérification des projets de travaux et actualisation

Localisation des ouvrages et des contraintes liées pour la mise à jour du devis

Transmission des devis actualisés à ICAPE pour contrôle

Etape 4 : Contrôle des devis et des plans par ICAPE : fin mars – fin mai

Etape 5 : Convention de mandat d'exécution des travaux / retour : 15 mai - fin juin

Transmission du **devis aux riverains** + projet de convention

Signature de la convention (sous 15 jours) avec accord du projet de raccordement et du devis

Constitution du dossier de subvention → **accord si 80 % de participants**



Etapes clés



Etape 6 : Travaux

Réunion de piquetage avec constat de huissier

Réalisation du planning

Réalisation des travaux de raccordement dans l'emprise parcellaire

Contrôle de la bonne exécution de travaux

Contrôle de conformité des travaux au colorant à l'avancement avec la CCBRC
ICAPE et l'Entreprise - réception des travaux

Paiement des travaux par le particulier, déduction faite de la subvention à
réception du titre du trésor public



Détails de l'étape 3 : Visite de l'entreprise

1. Prise de rendez-vous : 15 mars – 15 mai

2. Réalisation de la visite (Durée moyenne : 1h)

- ✓ Test au colorant des EU/EP existant
=> Localisation des points de rejet (EU-EP)
- ✓ Relevé des caractéristiques de la parcelle (pente, végétation, aménagement au sol)
- ✓ Détermination du projet de raccordement au nouveau réseau : proposition technique de l'entreprise
- ✓ Réalisation du plan projet et du devis



Exemple de devis de travaux détaillé :



COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Travaux en domaine privé pour le raccordement à l'assainissement collectif et suppression du système d'assainissement non collectif

Devis travaux détaillée

M & Mme XX
16 RUE XX
77 111 - SOIGNOLLES-EN-BRIE

N°	Libellé	Unité	Prix Unitaire (€ H.T.)	Quantité	Prix Total (€ H.T.)
TRANCHE FERME					
0 Etudes					
0.1	Etudes exécution	f	410,00 €	1	410,00 €
Sous total 0 : Etudes					410,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE					
1 Opérations préliminaires					
1.1	Constat d'huissier avant démarrage des travaux	f	180,00 €	1	180,00 €
1.2	Installations de chantier	f	50,00 €	1	50,00 €
1.3	Sonelage pour recherche de dispositif existant et piquetage des réseaux existants	f	100,00 €	1	100,00 €
Sous total 1 : Opérations préliminaires					330,00 €
2 Terrassements, canalisations et regards					
2.1	Canalisations				
2.1.1	Fourniture et pose de canalisation PVC type CR8 Ø110 mm en tranchée	ml	115,00 €	15	1 725,00 €
2.1.2	Fourniture et pose de canalisation PVC type CR8 Ø125 mm en tranchée	ml	130,00 €		0,00 €
2.1.3	Fourniture et pose de canalisation sous pression PEHD Ø63mm en tranchée	ml	75,00 €	1,5	112,50 €
2.1.4	Plus-value pour profondeur de tranchée > 1,50 m	ml	105,00 €		0,00 €
2.1.5	Plus-value pour terrassement par travail manuel	ml	260,00 €	2	520,00 €
2.1.6	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux ou maçonnerie	ml	250,00 €		0,00 €
2.1.7	Fourniture et pose de canalisation PVC Ø110m sur mur ou plafond	ml	90,00 €		0,00 €
2.2	Passage particuliers				
2.2.1	Passage sous muret	u	100,00 €	1	100,00 €
2.2.2	Parcement de mur extérieur d'habitation	u	380,00 €	1	380,00 €
2.2.3	Passage sous haie	u	150,00 €		0,00 €
2.3	Regards				
2.3.1	Fourniture et pose de regard 40 x 40	u	390,00 €	2	780,00 €
2.3.2	Plus-value pour profondeur > 1,50 m	dm	150,00 €		0,00 €
2.3.3	Réfection de regard existant	u	180,00 €		0,00 €
2.3.4	Raccordement sur regard existant	u	10,00 €		0,00 €
2.4	Raccordement				
2.4.1	Raccordement du réseau privé au réseau en attente	u	250,00 €	1	250,00 €
Sous total 2 : Terrassements, canalisations et regards					3 867,50 €
3 Ouvrages de pompage et refoulement					
3.1	Fourniture et pose d'une mini pompe pour eaux usées type machine à laver, évier (excepté WC) y compris raccordement électrique	u	600,00 €		0,00 €
3.2	Fourniture et pose d'un poste de refoulement eaux usées y compris raccordement électrique	u	4 800,00 €	1	4 800,00 €
Sous total 3 : Ouvrages de pompage et refoulement					4 800,00 €
4 Gestion des ouvrages existants					
4.1	Vidange, désinfection et comblement à la terre				
4.1.1	d'un bac dégraisseur	f	100,00 €	1	100,00 €
4.1.2	d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3 m3 plus-value au prix 4.1.2. pour fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3 m3 par mètre cube supplémentaire	f	500,00 €	1	500,00 €
4.1.3		m³	190,00 €	0	0,00 €
4.2	Vidange et désinfection pour réutilisation				
4.2.1	d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3 m3 plus-value au prix 4.2.1 pour fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3 m3 par mètre cube supplémentaire	f	390,00 €		0,00 €
4.2.2		m³	190,00 €		0,00 €
4.3	Obturation de canalisation existante	f	90,00 €		0,00 €
4.4	Déconnexion / reconnexion	f	100,00 €		0,00 €
4.5	Suppression d'un équipement (évier, robinet ...)	f	800,00 €	0	0,00 €
4.6	Déplacement machine à laver	f	550,00 €	0	0,00 €
4.7	Curage de réseau	ml	10,00 €	0	0,00 €
4.8	By-pass d'une fosse ou d'un bac dégraisseur	f	230,00 €	0	0,00 €
Sous total 4 : Gestion des ouvrages existant					600,00 €

PAGE 1/2



COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Travaux en domaine privé pour le raccordement à l'assainissement collectif et suppression du système d'assainissement non collectif

Devis travaux détaillée

M & Mme XX
16 RUE XX
77 111 - SOIGNOLLES-EN-BRIE

N°	Libellé	Unité	Prix Unitaire (€ H.T.)	Quantité	Prix Total (€ H.T.)
5 Démolition et réfection					
5.1	Démolition et réfection à l'identique				
5.1.1	de surface en enrobés	m²	90,00 €		0,00 €
5.1.2	de surface en dalle béton / béton désactivé	m²	80,00 €	0	0,00 €
5.1.3	de surface en dallage / carrelage	m²	120,00 €		0,00 €
5.1.4	de surface en graviers	m²	25,00 €		0,00 €
5.1.5	de surface engazonnée	m²	9,00 €	8	72,00 €
5.2	Dépose et repose à l'identique				0,00 €
5.2.1	de dallage ou pavés non scellés	m²	220,00 €		0,00 €
Sous total 5 : Démolition et réfection					72,00 €
6 Autocontrôle, essais, récolement					
6.1	Dossier des ouvrages exécutés	f	130,00 €	1	130,00 €
Sous total 6 : Autocontrôle, essais, récolement					130,00 €
Montant sous-total 0 en € H.T.					410,00 €
T.V.A. 20 %					82,00 €
Montant sous-total 0 en € T.T.C.					492,00 €
Montant sous-totaux 1 à 6 en € H.T.					9 799,50 €
T.V.A. 10 %					979,95 €
Montant sous-totaux 1 à 6 en € T.T.C.					10 779,45 €
Montant total en € H.T.					10 209,50 €
T.V.A.					1 061,95 €
Montant global en € T.T.C.					11 271,45 €

Montant subvention attribuée

5 000,00 €

Montant restant à payer en € T.T.C.

6 271,45 €

Acompte 30% à la signature

1 881,44 €

Date et signature :

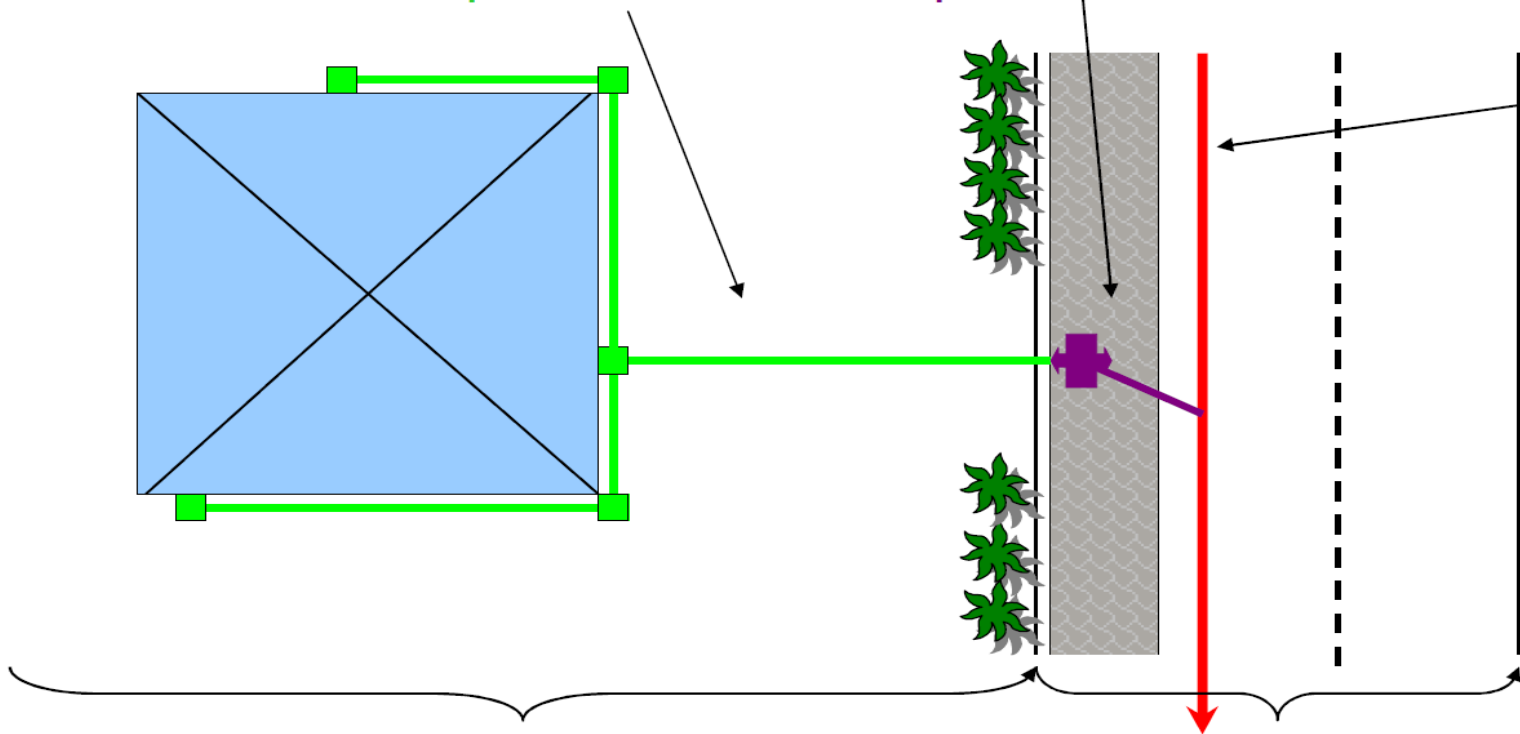
PAGE 2/2

Modalité de financement des travaux

Branchement
en domaine
privé

Branchement
en domaine
public

Réseau
gravitaire



Domaine Privé

Travaux réalisés par l'entreprise
retenue par la CCBRC et financés par
le particulier – subvention 5 000 €

Domaine Public

Financés par la CCBRC



Modalités de financement des travaux

Cette opération groupée permet d'obtenir des subventions pour chaque habitation à condition que **80 % des habitants adhèrent à la convention**

Montant de la subvention via le 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) avant le 31/12/2023

Maison individuelle :

- Forfait de 5 000 € / branchement

Immeuble :

- Forfait de 500 € / EH

=> Vous ne payez que la somme RESTANTE soit :

Montant travaux – Montant subvention attribuée

Si vos travaux < 5 000 € => Différence va dans le FOND DE PEREQUATION pour les riverains avec des montants importants (clef de répartition)

Autres dispositifs de financement possibles spécifiques aux riverains

(démarche personnelle) : Agence d'Amélioration de l'Habitat, Caisses de retraite...



Contenu de la convention

Définition des règles des parties réciproques :

- Rappel des obligations

- Nécessité que le propriétaire fournisse toutes les informations concernant les travaux à réaliser qui conditionnent l'établissement du devis
- Critères d'éligibilités obligatoires (80% d'adhésion, signature de la convention, réalisation des travaux par l'entreprise désignée)



- Détail de la réalisation des travaux par l'entreprise

- Détail des modalités financières pour les travaux

- 30 % acompte à la signature de la convention (chèque)
- Solde à la fin des travaux (titre du Trésor Public), déduction faite des subventions,

- Autres modalités financières

- Perception de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) par la CCBRC : 2.000€

	
---	---

CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'EXECUTION DE TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE POUR LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SUPPRESSION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom et prénom (propriétaires)	
Adresse	
Lieu-dit	
Code Postal	77 111
Commune	Soignolles-en-Brie

J'accepte les modalités de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CCBRC la convention dûment complétée et signée, avant le 30/06/2023

Nom, Prénom et Date : _____ Signature pour accord : _____

Je refuse les termes de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention signée, avant le 30/06/2023, afin d'être complètement désengagé.

Nom, Prénom et Date : _____ Signature pour accord : _____





Contenu de la convention

- Garanties

- Décennale sur les ouvrages réalisés par l'entreprise (regard, canalisation)
- Annuelle sur les anomalies constatées : difficultés d'écoulement, affaissements...
- Bon fonctionnement de 2 ans pour les postes de refoulement

- Point spécifique :

- Les copropriétaires qui possèdent un chemin en commun devront établir une convention de servitude de passage (chez le notaire) avant signature de la convention de mandat pour les travaux

	
---	---

CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'EXECUTION DE TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE POUR LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SUPPRESSION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom et prénom (propriétaires)	
Adresse	
Lieu-dit	
Code Postal	77 111
Commune	Soignolles-en-Brie

J'accepte les modalités de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CCBC la convention dûment complétée et signée, avant le 30/06/2023

Nom, Prénom et Date : _____ Signature pour accord : _____

Je refuse les termes de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention signée, avant le 30/06/2023, afin d'être complètement désengagé.

Nom, Prénom et Date : _____ Signature pour accord : _____



Planning prévisionnel

- **Boitage courrier pour prise de rendez-vous** : à partir du 15 Mars
- **Enquêtes domiciliaires par l'entreprise** : 15 Mars - 15 Mai
- **Envoi des conventions aux administrés** : à l'avancement des enquêtes jusqu'à fin mai
- **Retour des conventions signées : au plus tard FIN JUIN 2023**
(tout décalage entrainera une baisse de subvention possible)
- **Etablissement et envoi du dossier de subvention à l'AESN** : Juillet 2023
- **Retour attendu (accord financement)** : Septembre 2023
- **Début des travaux rue de Coubert** : Octobre 2023
- **Début des travaux rue de Cordon et Meillant** : Avril 2024
(mise en service de la station d'épuration)

⇒ En cas de questions sur les conventions :

Contactez Mme GONTARCZYK au 01.60.26.51.28 ou 06.19.50.21.45 ou par mail lgontarczyk@icafe.pro

Ou encore le service eau et assainissement de la Communauté de Communes : 01.60.66.64.00



Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?

**Pensez à prendre rendez-vous
avant de partir ce soir**

